



Formation

"Arrêté ESP-N"

1. Type d'action de formation

- Externe
- Perfectionnement des connaissances
- Pas de certification

2. Population concernée, Pré-requis

- Technicien ou ingénieur.
- Un plus : Avoir suivi un stage "DESP 2014/68/UE"

3. Formation

3.1. Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation applicable à un équipement sous pression nucléaire
- Connaître comment identifier un équipement sous pression soumis à l'ESP-N
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs
- Savoir où trouver les exigences liées aux différentes opérations d'un ESP nucléaire (de la conception à la maintenance)

3.2. Programme de la formation

- Contexte de la réglementation appliquée aux Equipements sous Pression et à l'ESP-N
- La structure de l'arrêté ESP-N – articles et annexes
- Qu'elle est la définition d'un ESP nucléaire niveau 1, 2 et 3 ?
- Quel est le rôle de chaque acteur dans le processus complet d'un ESP nucléaire
 - Client
 - Fabricant
 - Sous-traitant
 - Service d'inspection
- Quelles sont les exigences de l'Arrêté ESP-N
 - Documents à rédiger
 - Qualifications
 - Dossiers, PV...

3.3. MODALITES

- Durée de la formation : 1 jour
- Nb de stagiaires : maxi 12 personnes
- Langue parlée : français et anglais

4. Méthodes pédagogiques

Cours théorique.

5. Moyens pédagogiques

Mise à disposition de l'Arrêté ESP-N et de la DESP transposée en droit national + extraits du code de l'environnement.

Copie des supports pédagogiques des transparents présentés.

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 Evry Cedex - France
Tél.: + 33 1 64 98 81 41 - Mob.: 06 84 45 94 81
Mail : contact@nuclexpert.com - www.nuclexpert.com

SAS au capital de 10 000 euros. RCS Evry 502 165 640. SIRET 502 165 640 00017.
CODE APE : 7022Z. N° TVA intracommunautaire FR 20 502 165 640